

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	13 (1884)
Heft:	10
 Artikel:	Les examens des recrues
Autor:	Marmy
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040067

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES EXAMENS DES RECRUES

Les examens des recrues, résultant des exigences du service militaire fédéral, nous ont révélé qu'il existe encore dans notre chère patrie suisse, bien du chemin à faire, bien des lacunes à combler dans le domaine de l'école. D'un autre côté, c'est un réjouissant spectacle de voir tous les cantons, poussés par une noble émulation, vouer tous leurs soins à la question scolaire. Ce n'est pas seulement en Suisse qu'il s'est produit un nouvel élan dans le domaine de la pédagogie, mais dans tous les pays, les hommes soucieux de l'avenir du peuple, s'accordent à exalter la noble mission de l'instituteur. Le canton de Fribourg n'est pas demeuré en arrière : il vient de refondre complètement la loi scolaire. La Direction de l'Instruction publique a pris des mesures énergiques pour obtenir une application plus sévère des règlements. Grâce à l'activité de Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, nous jouissons maintenant d'une organisation scolaire qui fonctionne avec une précision admirable, et qui semble être calquée sur le service de sûreté d'une armée en campagne. Aucun point ne demeure inoccupé, il n'y a plus moyen d'échapper, des hommes armés parcourrent la campagne pour amener à la brèche les soldats récalcitrants ; enfin, aucun moyen n'est négligé pour conquérir une place plus honorable dans l'échelle fédérale ; et, il semblerait, au premier abord, que la citadelle doive nécessairement tomber entre nos mains.

Cependant, si nous comparons les résultats obtenus, particulièrement à l'école de perfectionnement, aux soins assidus que nous prenons de concert avec les autorités scolaires, nous tombons sous le poids d'une profonde déception. En effet, qu'on interroge les instituteurs sur ce point ; qu'on se renseigne auprès d'eux sur les progrès réalisés pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, par ces malheureux illettrés qui ont paru à l'examen d'automne : tous vous répondrons qu'à laver la tête d'un nègre on perd son savon.

Je ne blâmerai nullement les mesures sévères que prennent nos autorités scolaires ; au contraire, je rendrai toujours hommage au dévouement que déploie si noblement notre Direction de l'Instruction publique.

Je crois toutefois que les mesures disciplinaires et coërcitives ne sont pas suffisantes par elles-mêmes. L'expérience semble prendre à tâche de nous prouver l'inefficacité des moyens de rigueur.

L'instruction ne s'impose pas, et nous ne pouvons instruire que ceux qui ont réellement l'intention de profiter des leçons,

quelle que soit la rigidité des lois. Disons-le franchement, ce qui manque chez nous, c'est le goût de l'étude, et les mesures sévères ne le propageront pas.

Quel instituteur n'a pas entendu des propos comme les suivants, lorsqu'il s'est avisé de dire aux jeunes gens que le gendarme les amènera à l'école : « Est-ce qu'on a le droit de nous y forcer », ou bien on s'arroge ce droit. » « Eh bien ! nous ferons acte de présence puisqu'on nous y force, » dit un troisième, dans un ton ironique significatif. Quel instituteur n'est pas demeuré profondément déconcerté, en recevant éternellement de la part de certains élèves, dont on connaît l'entêtement et la mauvaise volonté, cette insipide réponse : « Je ne sais pas faire. » Le rôle de l'instituteur consistera donc à propager le goût de l'étude au sein de nos populations.

Il sera lui-même le modèle de l'homme rangé et travailleur ; il fuira surtout avec soin les réunions frivoles ; il cherchera par tous les moyens possibles à attirer les jeunes gens à l'école, en mettant son programme en harmonie avec les dispositions, les goûts des individus, en faisant miroiter à leurs yeux le côté attrayant de l'étude, et en dissimulant soigneusement les difficultés. Un tel aura affaire à des jeunes gens qui auront un goût prononcé pour le chant ; il les invitera sous le prétexte d'organiser une société de chant. Un tel autre convoquera des jeunes gens sous le prétexte de faire un cours de science agricole ; ce moyen a obtenu souvent un plein succès, l'expérience l'a déjà démontré ; car les campagnards sont spéculateurs de leur nature, et ils ont une grande prédilection pour les choses qui leur rapportent un avantage direct, un profit palpable.

Quand les élèves sont réunis, rien n'empêche de faire de la grammaire ou du calcul ; car lorsque leur attention est captivée par des branches attrayantes, ils s'adonnent de gaieté de cœur à toutes sortes d'exercices. On consacre moins de temps à l'étude des branches principales ; mais, par contre, on s'y livre avec plus de plaisir, et partant avec plus de succès. L'instituteur, dont j'ai fréquenté l'école, possédait, à un très haut degré, le talent de charmer les élèves par son enseignement, et il faisait un cours de perfectionnement des mieux réussis. Chaque année, il nous convoquait pour faire un cours de science agricole. Tout le monde, séduit par l'attrait de la nouveauté, se rendait à ses leçons, et une fois le cours commencé, nous ne négligions aucune branche du programme et l'on faisait de la grammaire avec beaucoup de fruit. Nous ne travaillons souvent, semble-t-il, qu'en vue des examens fédéraux : nous avons soin d'éliminer de nos programmes toutes les branches qui ne figurent pas dans le programme des examens des recrues, comme par exemple, l'hygiène. Nous paraîssons oublier que nous devons avant tout travailler à la plus grande prospérité de notre canton et au bonheur futur de nos élèves.

MARMY, *instituteur.*